



ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{ER} JUILLET 2016

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche représentée par Monsieur Alexandre GROSSE, Chef de service, Adjoint à Madame la Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, MENESR, DGESCO
- Monsieur Alexandre GROSSE, Chef de service, Adjoint à Madame la Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, représenté par Madame Emmanuelle DURAND, Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, MENESR, DGESCO
- Madame Catherine GAUDY, Directrice Générale des Ressources Humaines, représentée par Monsieur Jean GREVOZ, Chargé de mission, D.G.R.H. – MENESR
- Monsieur Xavier TURION, Chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, représenté par Monsieur Christian AUDEGUY, Chargé d'études Sport, MENESR, DGESCO
- Madame Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, représentée par Monsieur Bruno REIBEL, IA IPR EPS
- Monsieur François WEIL, Recteur de l'Académie de Paris, représenté par Monsieur Bruno TREHET, IA IPR EPS
- Monsieur Serge CLÉMENT, Directeur académique des services de l'Education Nationale des Yvelines
- Madame Véronique ELOI-ROUX, IGEN Groupe EPS
- Monsieur Bernard ANDRÉ, IGEN Groupe EPS
- Madame Catherine DODANE, IA IPR EPS, Académie de Besançon
- Monsieur Cédric GOSSE, IA IPR EPS, Académie de Versailles
- Monsieur Gilles SOUMARÉ, Proviseur du LP Gustave Ferrié, Paris 10e
- Madame Patricia HÉBERT, Proviseure du Lycée Théophile Gautier, Paris 12e
- Madame Catherine DONOHUE-WEILL, Principale du Collège Daniel Mayer, Paris 18e
- Madame Corinne REPERT MASSARD, Principale du Collège Samuel de Missy, La Rochelle
- Docteur Brigitte MOLTRECHT, Médecin de l'éducation nationale, Conseillère Technique auprès du DGESCO

MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Monsieur Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, représenté par Madame France PORET-THUMANN, Sous-Directrice de l'Action Territoriale
- Madame Claudie SAGNAC, Adjointe à la Directrice des Sports, représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Direction des Sports, Bureau DS B1
- Madame France PORET-THUMANN, Sous-Directrice de l'Action Territoriale, représentée par Monsieur Guillaume DAURES, Direction des Sports
- Monsieur Sébastien BORREL, représentant l'Inspection de la Jeunesse et des Sports

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

- Madame Fabienne KUNTZ-ROUSSILLON
Inspectrice de l'Enseignement Agricole Education Physique et Sportive

FEDERATIONS ET SYNDICATS

- Madame Marie-Ange DAFFIS, Directrice du Service Régional UNSS Versailles
- Madame Stéphanie PALAGONIA, Directrice Départementale UNSS Vendée
- Madame Véronique MOREIRA, Présidente de l'U.S.E.P., représentée par Monsieur Benoît LASNIER, Directeur national de l'U.S.E.P.
- Madame Elise ROINEL, Chargée de mission - F.C.P.E.
- Monsieur Marc AUBERT, Proviseur du Lycée Henri Parriat - S.N.P.D.E.N.
- Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Nathalie BOJKO, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Julien GIRAUD, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Marc LEGEIN, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Yann CHANDIVERT, Délégué national EPS - S.E./UNSA

ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Madame Sylvie APEL-MULLER, LP Pierre Vernotte, Moirans en Montagne
- Monsieur Mehdi HENNOUNI, Collège Camille Claudel, Civray
- Monsieur Florent KUNZELMANN, Lycée Max Linder, Libourne
- Monsieur Gil BOISSE, Collège Jean Emond, Vendôme
- Monsieur Eric OLIVERO, Collège Pierre Mendès France, Marcoussis
- Madame Coralie RUDOLF, Lycée Marc Bloch, Bischheim
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, Collège Jean Jaurès, Montfermeil
- Madame Stéphane LAVIEUVILLE, Lycée de la Côte d'Albâtre, Saint Valéry en Caux
- Madame Françoise BARBAUD, LP Etienne Dolet, Paris 20e
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, Collège Jacques Brel, Noyal s/Vilaine
- Monsieur Gilles RODIA, Lycée Lumière, La Ciotat
- Madame Mélanie PELTIER, Collège La Mare aux Saules, Coignières
- Monsieur Christophe PALMARINI, LP Prévert, Fontaine
- Monsieur Pierre HONNORE, Collège Pierre Puget, Toulon
- Monsieur Loïc DAROUSSIN, Collège Jean Jaurès, Aire sur la Lys

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Madame Florence ROBINE, Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, DGESCO B3 - MENESR

- Monsieur Gilles GROSDÉMANGE, Directeur académique des services de l'Éducation Nationale de la Charente-Maritime
- Madame Elise PONS, IA IPR EPS, Académie de Créteil
- Monsieur Laurent HOUSSET, Principal adjoint, Cité Scolaire Maurice Ravel, Paris 20e

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Madame Laurence LEFEVRE, Directrice des Sports
- Monsieur Gérard BESSIERE, Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Fabien CANU, Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Pascal FLORENTIN, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France
- Monsieur Emmanuel RICHARD, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale des Yvelines
- Monsieur Jean-Pierre de VINCENZI, Directeur Général de l'INSEP

COLLECTIVES TERRITORIALES

- Monsieur Philippe RICHERT, Président de l'Association des Régions de France (ARF)
- Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président de l'Association des Départements de France (ADF)

ELEVES

2 représentants des ELEVES, membres du conseil national de la vie lycéenne

FEDERATIONS et SYNDICATS

- Monsieur Pierre YOU, Président de la F.F. de Montagne et d'Escalade, représentant le CNOSF
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF
- Professeur Jean-François SAUTEREAU, Président de la F.F.S.U.
- Madame Valérie MARTY, Présidente de la P.E.E.P.
- Madame Dominique BAUD, Administratrice nationale - F.C.P.E.

I) Ouverture par Alexandre Grosse

Accueil pour une assemblée générale réunie pour la première fois sous le nouveau format de composition issu des nouveaux statuts. Le nombre de membres est augmenté, et notamment pour assurer une meilleure représentation des collectivités territoriales, des utilisateurs que sont les élèves et celle des personnels de direction.

Ordre du jour très nourri : en plus des points habituels, nous présenterons à l'AG

- le nouveau plan de développement 2016-2020, document stratégique qui a fait l'objet d'un travail très long et très structuré qui le rend d'autant plus intéressant et important
- l'adoption du nouveau règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage
- les questions administratives et sportives parvenues.

II) Déclarations liminaires

Benoît Hubert, SNEP-FSU

Suite au renouvellement des instances, L'Assemblée Générale se réunit aujourd'hui dans sa nouvelle composition. Nous tenons tout d'abord à souhaiter la bienvenue à tous ses nouveaux et nouvelles membres et les assurer de notre volonté de faire des propositions sincères, ouvertes au débat et constructives toujours dans l'objectif de contribuer au développement du sport scolaire et de l'accès des jeunes à des pratiques sportives et artistiques, à leur engagement et leurs prises de responsabilités.

Une nouvelle fois, nous tenons à remercier et à féliciter toutes celles et ceux qui ont travaillé à l'élaboration des différents documents. Ils permettent d'observer de manière tangible (même si rien ne vaut le terrain) la vitalité et la richesse du sport scolaire du second degré. L'élaboration des différents guides, celle du nouveau plan national de développement montrent aussi combien la structure, prise au sens large du terme avec celles et ceux qui participent de la vie du sport scolaire, s'enrichit des débats et des avis de tous, et que ce processus démocratique, loin d'être un frein, est porteur de sens et de possibilité de construire du commun.

Au cours du précédent programme 2012-2016, le sport scolaire a connu des avancées importantes avec notamment

- le décret du 7 mai 2014 et la note de service qui l'a suivi
- le rétablissement de 5 postes de cadres qui devaient être supprimés
- l'augmentation importante de la subvention du MEN et celle des crédits d'animations pour les compétitions régionales et départementales
- les mesures pour les AS des collèges REP+ et LP de l'éducation prioritaire
- les nouveaux statuts de l'UNSS
- la réintégration des cadres UNSS, à l'exception des DNA à laquelle le SNEP-FSU est toujours favorable

Pour autant l'année qui vient de s'écouler est venue ternir cette période pleine de promesses pour le sport scolaire et nous voulons le souligner ici. Si le sport scolaire du second degré est bel et bien conçu comme le prolongement de l'EPS comment ne pas s'inquiéter

- du sort réservé à l'EPS dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du collège, réforme toujours massivement contestée voire rejetée et contre laquelle les mobilisations se poursuivent
- de la parution de nouveaux programmes EPS pour les cycles 3 et 4 balayant les propositions initiales du CSP sur lesquelles nos collègues avaient massivement porté un avis positif (plus de 60%) lors de la consultation
- la non prise en compte des spécificités de l'EPS au DNB, la mettant uniquement au service des compétences générales du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, où la dimension « culture » justement se perd et où les savoirs disciplinaires spécifiques, la pratique disparaissent

Quant à l'épreuve orale des EPI où l'EPS pourrait avoir une place (au choix des élèves), nous ne pouvons pas nous en satisfaire. Au SNEP-FSU nous préférons voir nos élèves jouer, s'épanouir, grandir et apprendre par la pratique, s'éprouver face à des spectateurs plutôt que discourir ! Quand, par exemple, nous poursuivons des objectifs de lutte contre la sédentarité, la baisse de la pratique des jeunes en France, cela nous semble bien plus cohérent que d'exposer, de faire état de ses connaissances sur les bienfaits de la pratique physique sur la santé !!

Les résultats d'une enquête que nous avons menée dans les EPLE sur les effets, ou devrions nous dire les méfaits, de la réforme des collèges à la rentrée 2016 nous alertent fortement et devraient alerter l'ensemble de la communauté éducative : 10% des sections sportives scolaires seraient menacées voire supprimées et celles qui devaient ouvrir ne le seront pas, 20% des dispositifs de « soutien natation » devraient disparaître ainsi qu'un tiers des classes à projets sportifs ou artistiques. Des dommages collatéraux s'ensuivent également pour les lycées avec la fermeture de 20% des options EPS et la disparition d'un tiers des dispositifs de « soutien natation ». Vous comprendrez donc nos inquiétudes et nos plus grandes craintes sur les effets ricochets pour le sport scolaire.

Nous avons largement abordé au CA de décembre la question des élections UNSS mais il nous semble devoir faire état de notre appréciation devant la nouvelle Assemblée Générale.

Pour favoriser l'expression démocratique et l'implication de ses membres dans son fonctionnement et ses orientations, l'UNSS, depuis sa création, a souhaité laisser une large place aux acteurs et actrices qui la vivent, la font vivre et évoluer au quotidien: les représentant-es des AS, seuls membres élus des instances de l'UNSS.

Le calendrier et les modalités des scrutins aux différents niveaux d'instances étaient clairement définis et précisés dans la NS du 21/08/15. Le SNEP-FSU avait toutefois regretté que cette note écarte toutes les propositions que nous avons faites pour préciser le déroulement des votes dans les AS. C'est notamment cette absence de précision qui a laissé penser à certaines organisations qu'il était possible de présenter des candidat.es non adhérents des AS dont ils se revendiquaient. C'est quelque part une forme de dévoiement du rôle des représentants des AS qui se doivent d'être impliqués concrètement dans son fonctionnement pour participer et travailler à son développement. Au CA de décembre, le SNEP-FSU avait fait la demande à Monsieur GROSSE, représentant Madame la présidente de l'UNSS, que des consignes soient données aux Dasen, présidents des CDUNSS, d'effectuer les opérations de vérifications d'éligibilité à la date du scrutin et, en cas d'irrégularité constatée, de prendre toutes les mesures qui conviennent pour que le vote ne soit entaché d'aucun doute et soit sincère. Rien n'a été fait en ce sens. Nous regrettons vivement que la ministre ne soit pas intervenue et ait ainsi laissé s'installer une certaine forme de dé crédibilisation du rôle de représentant des AS. Deux textes de référence légitimaient largement notre demande de vérification : l'art R 552-2, l'art II-1-9 du règlement intérieur de l'UNSS. Pourquoi ne pas s'y être référé plutôt que de laisser ainsi se dérouler des agissements qui discréditent l'UNSS dans son fonctionnement démocratique ?

Ces élections statutaires n'ont malheureusement, une fois de plus et malgré les engagements pris, pas fait l'objet d'un suivi et d'une prise en charge par les autorités académiques et ministérielles dont elles relèvent pourtant (32.7% de participation à la première phase au sein des AS).

Nous avons demandé que ces élections (listes, calendrier) apparaissent sur les sites des DSDEN, et des Rectorats, cela n'a pas été accepté. Nous avons demandé la même chose pour les sites UNSS, cela n'a été réalisé que dans de rares cas.

Enfin, si les cadres UNSS sont nécessairement impliqués dans ces élections, ils n'en sont pas les responsables directs. Les IA-DASEN ne peuvent se désintéresser de ces opérations et, au final, se dédouaner des résultats. L'envoi des listes, les rappels à voter adressés par les services UNSS n'auront jamais autant d'impact sur les chefs d'établissements présidents d'AS et responsables du vote dans leur AS, que provenant des autorités académiques.

SUR LA RENTREE POUR LE SPORT SCOLAIRE

Au CA d'avril dernier nous vous avons alerté sur la diminution du volume des IMP destinées aux coordonnateurs de district et particulièrement dans l'académie de Nancy. Nous avons également rappelé que, conformément au texte réglementaire, les coordonnateurs de districts UNSS doivent avoir la possibilité de solliciter un allègement de service en lieu et place des IMP (cf. circulaire du 29/04/2015). Un dialogue a-t-il été engagé avec les académies sur ces sujets. A notre connaissance, les allègements de service ne seraient toujours pas proposés aux collègues qui en auraient fait la demande, ce qui est un non-respect des décrets et circulaires qui engagent de par leur signature le 1er ministre et la ministre de l'ENESR (via la DGRH).

À propos des cadres UNSS et de leur réintégration au sein de l'EN

La première phase de réintégration des cadres au 1er septembre 2014 ne s'est pas déroulée de manière des plus tranquilles. En effet si la notation unique sur 100 de nos collègues a mis un an avant d'être réaffirmée dans un courrier de la DGRH (10/09/15) le versement des indemnités à la hauteur des engagements (6000€ nets pour les cadres départementaux et régionaux adjoints) n'est toujours pas réglé à ce jour. Nous osons espérer que tout cela sera définitivement réglé après 2 années d'exercice et que les dysfonctionnements auxquels ces cadres ont été confrontés ne se reproduiront pas pour les cadres régionaux qui vont être réintégrés au 1er septembre prochain. A ce propos, nous attendons avec impatience, la note de service annoncée dans celle du 21/03/16 à propos des

indemnités et rappelons notre mécontentement de ne jamais y avoir été associée en tant qu'organisation syndicale représentative majoritaire.

À propos du recrutement des cadres

Ce n'est pas faute d'avoir averti la DGRH et d'être intervenu régulièrement depuis octobre sur les dysfonctionnements possibles avec une circulaire du 10/12/15 des plus complexe et non explicite. Les candidatures ont été étudiées de façon très disparate selon les académies. Le mouvement « intra » des enseignants d'EPS n'a pas été facilité comme espéré. L'UNSS est passée à côté de candidats qui ont renoncé faute d'informations confirmées sur leur recrutement.

Nous exprimons la demande qu'un bilan national soit réalisé sur les modalités qui ont été suivies dans chaque académie et sur les dysfonctionnements relevés (temporalité, informations vers les candidats, responsabilités de rédaction d'arrêtés d'affectation, etc.) afin que la prochaine note de service soit bien plus lisible et surtout opérationnelle.

Nous demandons que des consignes sur la composition de commission de recrutement soient données pour qu'elles soient claires et identiques pour toutes les académies, pour que le calendrier soit EXPLICITE et respecté (avec relances nécessaire de la DGRH) et enfin pour que les organisations syndicales représentatives soient membres de ces commissions à l'instar de leur présence dans toutes les Commissions Académiques Paritaires pour l'affectation des enseignants d'EPS.

Nous tenons également à rappeler que le SNEP-FSU avait demandé à ce que soit précisé dans les statuts UNSS aux articles 15 pour les DNA, 19 pour les DSR et DSRA et 22 pour les DSD et DSDA la mention « enseignant d'EPS » après « les emplois de directeur ou directeur adjoint sont pourvus par des fonctionnaires (D'Etat pour l'art 22). Cela n'a pas été accepté par l'administration. Nous ne pouvons que le regretter vivement au regard de certaines candidatures déposées avec des profils de candidats qui ne répondent pas réellement aux exigences de la fonction. Cette mention aurait pourtant évité cela.

Sur les forfaits AS.

Nous insistons une nouvelle fois pour que le décret soit appliqué dans toutes les académies et pour tous les enseignants d'EPS. Certains de nos collègues en ont été privés à Rennes, Nice, Marseille et ailleurs, réduisant ainsi l'offre de pratique vers les élèves et ce n'est pas acceptable.

La fin de l'obligation du certificat médical de non contre-indication (CMNCI) à la pratique en compétition pour l'obtention de la licence UNSS ne nous satisfait pas et nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises. Quid du nécessaire suivi médical des élèves, quid d'une réflexion sérieuse de l'administration sur la problématique de la santé scolaire et du suivi des élèves, quid de la réalité de ce soit disant frein ? Une enquête précise et chiffrée a-t-elle été réellement diligentée à ce sujet sur le nombre d'élèves qui ne pouvaient être licenciés pour cette raison ?

La modification du code de l'éducation est effective à ce jour. Mais en tant qu'organisation syndicale responsable il nous incombe de rappeler que l'article L.231-2-3 du code du sport n'est pas abrogé et qu'il concerne toujours les AS scolaires. Cet article précise : « les disciplines, énumérées par décret, qui présentent des risques particuliers pour la sécurité ou la santé des pratiquants, la délivrance ou le renouvellement de la licence ainsi que la participation à des compétitions sont soumis à la production d'un certificat médical particulier". Les activités sportives ("disciplines") qui seront listées dans le décret à venir et qui sont proposées dans une AS et à l'UNSS ne seront ouvertes qu'aux élèves produisant un CMNCI à la pratique en compétition de telle ou telle discipline. Par conséquent, et par mesure de précaution à l'égard des élèves, des enseignants d'EPS et des présidents d'AS nous considérons que le CMNCI reste indispensable (a minima vivement conseillé sur les feuilles d'adhésion des élèves) tant que la liste des activités concernées n'est pas parue par décret.

Brièvement et pour terminer notre propos nous souhaitons aborder 2 sujets :

- où en est la nouvelle CMN arts du cirque ? Quand ses membres seront-ils réunis pour démarrer un travail qui devra être constructif de part et d'autre d'après les engagements que nous avons pris ensemble ?

- L'annonce d'une fausse bonne nouvelle : Le Recteur de Bordeaux est revenu sur la confiscation en 2016-2017 de 2 mercredis, le SNEP-FSU poursuit ses démarches pour que les 2 autres soient restitués au sport scolaire et aux jeunes.

Yann Chandivert, SE-UNSA

Au nom de tous les partenaires du groupe « tous acteurs, tous concernés » que sont le Se-UNSA, la FCPE, le SNPDEN et l'UNL, je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de l'assemblée générale de l'Unss, en particulier les représentants des élèves, les collectivités territoriales le représentant des chefs d'établissement du Snpden. Enfin les acteurs du sport scolaire qui manquaient autour de la table accèdent à cette instance. C'est le signe d'une UNSS qui va vers plus de démocratie et qui reconnaît tous ses membres.

Au-delà des questions budgétaires habituelles, cette assemblée générale est marquée par le renouvellement du plan de développement de l'Unss pour les 4 ans à venir.

Le groupe « Sport scolaire, Tous concernés, Tous acteurs » a participé grandement à l'élaboration de ce plan. Nous tenons à saluer la mise en place de cette démarche participative en vue de l'élaboration du plan de développement par la direction nationale et plus largement le ministère. Que ce soit à travers la mise en place des questionnaires ou du plan lui-même, c'est collectivement que les choses se sont construites, chaque acteur apportant sa pierre à l'édifice. Cette méthodologie tranche largement avec celle utilisée il y a 4 ans. Notre groupe a été force de propositions avec la parution il y a quelques semaines d'un manifeste pour l'avenir du sport scolaire composé de 6 leviers et 50 propositions. Nous y reviendrons lors de la présentation du plan.

Notre groupe a également participé cette année aux élections des représentants des AS. Cette participation réussie en présentant plus de 40 listes départementales présentées a malheureusement mis en lumière toutes les limites de ce scrutin. Au regard des différentes mises en causes et attaques subies, j'avais eu l'occasion lors du CA de Décembre d'y revenir grandement, le représentant de Madame la ministre s'étant alors engagé à revoir entièrement le processus électoral. Nous lui renouvelons la demande lors de cette assemblée générale et lui demandons un calendrier de travail pour revoir intégralement cette élection. Par conséquent, notre groupe souhaite revoir le fonctionnement et la composition des comités directeurs des AS pour plus de participation active des élèves et des parents et une meilleure clarification des responsabilités. Trop souvent, les comités directeurs sont incomplets ; les parents absents, les élèves trop peu écoutés. La composition et le fonctionnement du bureau des AS et des comités directeurs ne doivent pas être uniquement administratifs, mais avant tout être représentatifs de tous les acteurs, permettant à tous de s'impliquer davantage. Pour ces différentes modifications, notre groupe est prêt à ouvrir le chantier des statuts des associations sportives. C'est le premier échelon de l'UNSS, et je dirai même le plus important. Lors de la rédaction des nouveaux statuts, les statuts de l'AS ont été laissés de côté. Il est temps de les repenser pour développer un sport scolaire plus démocratique. Malgré cela cette AG est l'occasion de saluer les nouveaux membres élus des AS.

L'année scolaire a également été marquée par l'année du sport à l'école à l'Université. Nous avons eu l'occasion de mettre en valeur les projets des établissements engagés. Quel plaisir de voir aussi la joie des élèves de l'Unss aux cérémonies d'ouvertures des matchs de l'Euro par exemple. Nous sommes satisfaits d'avoir appris il y a quelques jours que l'année du Sport de l'école à l'Université se poursuivra l'année prochaine avec une année placée sous le signe de la candidature aux jeux olympiques de Paris 2024. Vous pourrez compter sur l'engagement de notre groupe

Enfin pour terminer, notre groupe très attaché au sport scolaire est satisfait de la bonne santé de l'Unss. Il tient pour cela à féliciter l'ensemble de la direction nationale, de son directeur Laurent

Petrynka, de ses adjoints et des salariés pour la bonne tenue de notre association. Nous tenons également à saluer l'engagement important des directeurs départementaux et régionaux de l'Unss accompagnés, de tous les coordonnateurs de districts qui animent et orchestrent toute l'année sur le terrain les manifestations. J'en profite pour rappeler que le SE-Unsa a demandé que ces missions spécifiques aux enseignants d'EPS, soient prises en compte pour l'accès à la classe exceptionnelle qui sera mis en place dans le cadre du protocole PPCR.

L'Assemblée générale est aussi le moment de féliciter tous les élèves, les enseignants d'EPS qui participent aux différents évènements, championnats, animations du sport scolaire. La collaboration des chefs d'établissements et des parents est à souligner également.

L'implication de tous ces acteurs est indispensable pour atteindre les objectifs du PNSS. De même, la démarche de co-construction entamée par l'UNSS, comme les engagements financiers du Ministère de l'éducation nationale, du ministère de la Santé et des Sports, du CNOSF et des collectivités territoriales sont à poursuivre car ils participent pleinement à la réussite et l'amélioration du sport scolaire.

Notre groupe, force de proposition, sera présent sur le terrain et dans les instances de l'UNSS pour faire vivre ce nouveau plan et participer à tous les chantiers proposés.

Alexandre Grosse

Sur la question du scrutin, on peut quand même s'accorder sur le fait que globalement les élections se sont bien déroulées sans méconnaître qu'ici ou là il y ait eu quelques difficultés. Tous les enseignements seront tirés du scrutin passé pour améliorer le dispositif. Le taux de participation est encore insuffisant sans être catastrophique. On retrouve les mêmes constats que dans les autres consultations organisées en établissements. Plus qu'une circulaire, c'est l'offre sportive ainsi que l'ouverture aux parents qui constitueront les meilleures façons d'inciter la participation.

Le texte sur la rémunération accessoire des cadres a été publié le 1^{er} juin.

III) Adoption du procès-verbal de l'AG 2015

- **Sylvie Apel-Muller, élue des AS**

Demande que le PV soit mis en ligne sur le site de l'UNSS

- PV adopté à l'unanimité

IV) Rapport général 2014-2015

Il est le reflet du travail des équipes, et de l'ensemble des acteurs de terrain. Il tient compte des remarques faites en audience notamment, il est également dans la continuité car il s'inscrit dans la fin du plan quadriennal. Le document UNSS en chiffres, en complément, est encore plus alimenté. Il est marqué par l'évaluation du plan national de développement.

Quelques points particuliers : l'évaluation du plan, la nouvelle gouvernance, la mise en œuvre des plans académiques et départementaux, la vigilance sur les publics éloignés, le soutien des différents ministères et des collectivités, la mobilisation de l'école pour les valeurs de la République.

Les bilans financiers figurent dans le rapport.

Sport scolaire en mouvement : année de nouveau de progression de licences, taux de pénétration en hausse, notamment pour les filles. Nombre de pratiquants en augmentation dans tous les groupes d'activités, nombre de rencontres toujours à un niveau élevé du district jusqu'à l'international, avec deux implantations en France de championnats du monde.

Actions en faveur du développement : nos crédits à destination des instances locales sont fléchés, pour une répartition équilibrée des différentes thématiques.

- quartiers prioritaires : taux d'engagement important, convention avec la PJJ, lutte contre le décrochage, conventions locales AS-clubs.
- vers une génération responsable : le nombre de JO continue de progresser
- formation : l'UNSS continue de jouer son rôle, sans confondre la formation initiale et les plans académiques de formation des enseignants.
- international : maintien des championnats du monde assortis de partenariats avec les collectivités locales.
- pratique des filles : labellisation AS égalité, commission nationale sport et mixité,
- santé : multiples projets dont les « déficit » autour des cross, lutte contre le dopage en partenariat avec le ministère des sports.
- développement durable : grand travail autour de la COP 21 et création d'une commission nationale. Les championnats ont désormais impactés par cette dimension.
- Handicap : plus de 150 établissements spécialisés affiliés. 250 journées organisées sur le territoire. 13 championnats de France intègrent des équipes de sport partagé, en plus du CF spécifique.

Evaluation du PNDSS : pistes d'amélioration, notamment sur l'appropriation locale, l'accompagnement méthodologique, le renforcement de la visibilité. Des guides ont été produits et validés par les groupes de travail, à destination de l'ensemble des acteurs du sport scolaire.

Visibilité et image : chiffres importants de consultation des sites institutionnels national, régionaux et départementaux, et des réseaux sociaux. L'UNSS est la troisième fédération en termes de réseaux sociaux.

Alexandre Grosse

C'est une gageure de représenter dans un seul document et en si peu de temps l'ensemble de la vie de l'UNSS. Il reflète une vraie dynamique tant pour les effectifs que pour toutes les actions mises en œuvre. L'UNSS est un opérateur très important du ministère et de l'ensemble du gouvernement pour conduire les politiques publiques.

V) Discussion

Julien Giraud, SNEP-FSU

Cher.es membres de l'AG, vous connaissez notre attachement au rapport général qui montre la réalité du sport scolaire, ses réussites - sans occulter certaines difficultés – et ses ambitions. Il est à la fois un outil précieux pour notre association et notre faire-valoir auprès des différents acteurs publics.

Nous avons constaté que des perspectives sont données dans ce rapport 2015 ce qui n'était pas le cas précédemment. Cette évolution nous semble positive notamment pour réaffirmer que le sport scolaire est toujours en mouvement.

Nous remercions particulièrement toutes les personnes qui ont travaillé à la production du rapport général et de l'« UNSS en chiffres » pour la qualité de leur travail et l'attention qu'elles portent à intégrer au mieux les remarques des membres du CA dans le souci de toujours améliorer ces documents qui font référence pour notre association, notamment par l'intégration

- du nombre d'élèves mobilisés lors de la journée nationale du sport scolaire
- d'un tableau de répartition des personnels de droit privé dans les académies
- d'un chapitre sur les districts et la coordination
- de la réécriture plus précise du chapitre sur les jeunes officiels

Le SNEP-FSU, comme à l'accoutumée, souhaite exposer à l'assemblée présente son analyse critique à l'égard des contenus du rapport général et de l'« UNSS en chiffres ».

Nous avons relevé quelques erreurs de chiffres dues sans doute à de mauvais copié-collé, nous vous proposons de vous les transmettre ultérieurement si une version numérique modifiable existe.

Tout d'abord nous souhaitons faire une remarque générale visant à mettre en œuvre jusqu'au bout la volonté de donner aux femmes et aux filles impliquées dans les AS et à l'UNSS une place égale à celles des hommes et des garçons. Dans le rapport, nous ne trouvons jamais les mots : licenciées, pratiquantes, jeunes officielles, animatrices, coordonnatrices etc. Nous souhaitons qu'à l'avenir, une attention soit portée à ce sujet pour tous les documents produits par l'UNSS, notamment en utilisant des termes et des expressions épicènes afin de ne pas alourdir les textes. Ce serait là une juste évolution.

Un aparté concernant les 26 photos du rapport, 7 montrent des filles, 9 des garçons, 7 des filles et garçons mais en dehors des pratiques, 2 montrent filles et garçons dans des activités mixtes, une montre des élèves en fauteuil.

Dans un autre registre, mais c'est également une demande forte de notre part, les mots sport, activités sportives, et l'adjectif sportif sont utilisés très fréquemment tandis que les termes relatifs aux activités physiques artistiques le sont trop rarement. Nous aimerions que ces activités soient davantage présentes dans les écrits de l'UNSS puisqu'elles le sont sur le terrain.

Sur la tenue des instances

Depuis plusieurs années, le SNEP-FSU demande un bilan des instances qui se sont réunies. Certes, nous avons celui de l'année 2014-2015 à la page 15 du rapport. Mais comment mesurer de prime abord la régularité des réunions institutionnelles quand le nombre statutaire d'instances n'est pas précisé ? 38 CRUNSS sur 62 ont été réunis (61%) et 127 CDUNSS sur 285 (44%). Ce bilan est donc loin d'être satisfaisant. Nous espérons que la mise en œuvre des plans de développement locaux du sport scolaire sera un facteur propice à la tenue régulière des instances locales.

Dans un deuxième temps, nous voulons revenir sur des éléments positifs et plus nombreux, ce dont l'UNSS et tous ses acteurs doivent se féliciter. L'UNSS connaît des réussites qu'il faut mettre en avant, elle a des ambitions fortes pour lesquelles elle élabore des projets porteurs de progrès. Nous proposons à partir de ces constats encourageants des pistes de réflexion dans lesquelles l'UNSS pourrait s'engager afin de poursuivre son développement.

Avec près d'1 000 050 000 licenciés, l'UNSS continue à progresser.

Sur la pratique des Filles

On assiste à une remontée de la représentation des Filles au sein des licencié.es (40.59%) et c'est une bonne chose. Ce qui doit être souligné, et qui nous paraît encore plus important, c'est l'évolution du taux de pénétration :

Le taux de pénétration des Filles est de 17.76% quand celui des Garçons est de 25.23% (soit un écart de 7.47pts, en 2014 il était de 9.2)

Elles s'engagent dans toutes les APSA, avec pour près de la moitié des activités une représentation de plus de 40, 59% des pratiquant.es (40,59% étant la part des filles dans les licencié.es UNSS). Et contrairement aux idées reçues elles investissent parfois des activités qui demandent un engagement physique ou affectif « fort », quand certains voudraient nous faire croire qu'il faudrait développer avant tout les activités d'entretien : En spéléologie, elles sont 52.45% ; en escalade 52.27% ; en rafting 50.55% ; en parapente 45.66% ; dans les Raids, 42.53% et dans les cross 40.69%.

Les taux de pénétration selon le type d'établissement ou la localisation

La présentation l'a fort bien montré, ils sont les plus forts :

Dans les AS rurales (25,73% en 2015)

Dans les zones d'éducation prioritaire (21.55%), dans les REP (23,07%)

Néanmoins il nous faut porter une attention toute particulière sur les écarts importants entre filles et garçons dans les établissements de l'enseignement adapté EEA (33,01%, avec 14pts d'écart entre Filles et Garçons) et dans les Lycées agricoles (33.22%, avec 12.3pts d'écart entre Filles et Garçons).

Nous voyons où sont nos réussites mais aussi nos faiblesses sur lesquelles il nous faut réfléchir pour agir. Ces paramètres sont sans doute à proposer pour réflexion dans les académies et départements pour l'élaboration des plans de développement locaux.

Les AS en difficultés (-de 10% de licenciés)

Leur nombre est à nouveau en baisse cette année (25% de ces AS sont des AS du privé). Le plus inquiétant est le nombre de situations critiques qui est en constante augmentation (42% des AS en difficulté en 2015, 38.3% en 2014, 33% en 2013). L'étude des caractéristiques de ces AS permettrait peut-être de trouver des leviers communs pour les aider à augmenter leurs effectifs.

A propos des difficultés financières

A la page 44 de l'UNSS en chiffres nous trouvons une information intéressante : La somme moyenne déclarée par les AS pour les déplacements UNSS est de 1592€. A-t-on un chiffre moyen du coût du contrat licence ? On pourrait ainsi voir la part de l'un et de l'autre dans le budget d'une AS. Les caractéristiques des AS en difficulté financière sont peut-être liées à des facteurs communs auxquels l'UNSS pourrait proposer des solutions en adaptant le coût du contrat licence par exemple. Le Directeur, lors du CA d'avril ne s'est pas montré fermé à des adaptations particulières au cas par cas.

Le temps de l'AS

Nous avons trouvé des infos très intéressantes dans « l'UNSS en chiffres » (p 44 et 45).

Dans les déclarations des AS, 36.74% du temps consacré au sport scolaire l'est le mercredi après-midi. Nous voyons donc là que c'est un temps à ne jamais supprimer, même occasionnellement ou « exceptionnellement » comme on nous le dit trop souvent, car c'est plus du tiers du temps qui pourrait être supprimé pour l'offre de pratique aux élèves.

le mercredi après-midi doit être regagné en lycée, notamment en rappelant dans les instances qu'il est le temps nécessaire dévolu aux activités du sport scolaire.

38.9% des AS de lycées, 42.4% de celles des LP et 54.9% de celles des LPO déclarent qu'il y a des cours. Comment les lycées peuvent-ils à ce point ne pas suivre les recommandations des circulaires et notes de service concernant le sport scolaire (18/08/10, 28/05/14 et dernièrement 21/03/16) ?

Comment interpréter que des rappels sur ces circulaires et notes ne sont pas faits régulièrement dans les instances présidées par les IA-Dasen et Recteurs ?

Les autres temps de la semaine sont à maintenir et à développer.

Plus de 10% de créneaux d'entraînement sont programmés sur la pause méridienne, parfois chaque midi.

Les Sections Sportives Scolaires

Parmi les élèves inscrit.es en SSS, 31.88% sont des filles (+0.88 par rapport à 2014).

43% des filles licenciées sont inscrites dans une section sportive contre 62.7% de Garçons.

Dans les sections hors sports collectifs : 45.75% de F (+ 0.25 par rapport à 2014)

Dans les sections sports collectifs : 22.61% de Filles (+1.6 par rapport à 2014)

Certes ces chiffres sont en progression mais ils restent bien insuffisants au regard de l'objectif de parité revendiqué par l'UNSS. Nous sommes à cet égard satisfaits que le rapport général (p41) mentionne après notre intervention au CA de décembre notre proposition.

L'ouverture de SSS filles et particulièrement dans les sports collectifs doit être une préoccupation prioritaire. L'ambition affichée dans le nouveau PNDSS d'arriver à 50% de filles inscrites dans les SSS à l'horizon 2020 nous paraît une excellente chose à condition d'un suivi et d'une attention constante.

Les Jeunes Officiel.les

On ne peut que se féliciter de l'augmentation des JO tant en nombre qu'en niveau de certification.

41.13% des JO sont des Filles, c'est un ½ pt de plus que ce qu'elles représentent parmi les licencié.es et +0.38pts par rapport à l'année précédente.

Les JO des AS de l'éducation prioritaire (LP de l'EP, REP + et REP) représentent 10.5% des JO. Or les licencié.es de ces AS représentent 12.14% du total des licencié.es... ils sont donc sous-représentés dans les JO. C'est un axe de développement qu'il faudrait approfondir.

Il est noté p49 dans le Rapport Général que de nombreux Jeunes arbitres et jeunes juges lycéens sont présents sur les Championnats de France collège. Nous tenons néanmoins à ce que cette participation ne prenne pas de trop grandes proportions car les JO de collèges doivent garder toute leur place dans ces championnats. Ce sont des moments essentiels dans leur formation.

Le handicap

Un chapitre très long est dédié à ce sujet. Il met en évidence les besoins et présente différents projets qui pourraient se développer sur l'ensemble des territoires.

Là où des actions sont mises en œuvre, on constate un investissement lourd notamment en terme de moyens humains. Une réflexion pourrait être menée sur le nombre de cadres UNSS ou de moyens attribués par les services académiques qu'il faudrait pour pouvoir progresser. Les représentants locaux des fédérations françaises de handisports et de sport adapté pourraient ponctuellement être invités lors des CDUNSS ou dans des groupes de travail pour initier et construire des projets.

L'international

Puisque certains éléments du budget sont abordés dans le Rapport Général, il serait intéressant de chiffrer le coût des événements pour l'UNSS tant pour les sommes investies que pour le temps que cela prend aux DNA.

Par ailleurs, Il ne s'agit pas de l'international à proprement parler, mais nous aimerions qu'à l'avenir des focus soient consacrés aux sports scolaires polynésien et néo-calédonien.

Sylvie Apel-Muller, élue des AS

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur,

Tout d'abord, les élus des AS vous remercient de leur avoir donné les moyens de se réunir avant cette AG afin de préparer leurs interventions après des échanges fructueux.

Nous remercions également pour leur accueil dans ses locaux M. le Proviseur du lycée Buffon ainsi que son équipe.

Concernant le rapport général :

Nous l'avions dit lors du CA de Décembre, nous avons apprécié la qualité et la richesse du document. D'autant que des remarques faites au CA ont été prises en compte pour la rédaction du rapport présenté aujourd'hui.

Outre l'augmentation du nombre de licenciés élèves, nous avons noté avec satisfaction l'augmentation du nombre de licenciées filles : certes, il n'est pas encore question de parité parfaite, mais un pourcentage au-delà de 40% peut déjà être considéré comme une réussite, d'autant que leur taux de fidélisation continue d'augmenter et que leur implication dans les différentes fonctions de jeune officielle augmente lui aussi.

Concernant les JO : il y a un développement intéressant : jeune coach, secouriste notamment qui permet d'enrichir les formes de prises de responsabilité des élèves au sein de leur association sportive.

Cette spécificité de l'UNSS la rend assez exceptionnelle au regard des autres fédérations sportives et prouve, s'il en était besoin, la volonté de tous les acteurs de l'UNSS, du local au national, de responsabiliser les élèves par le biais d'un large panel de fonctions, au-delà de la seule pratique sportive, par des formations qui continuent à se développer.

Il reste cependant des points à améliorer, nous en évoquerons deux :

- Les AS en difficulté : et nous renouvelons notre demande faite au CA de décembre pour accompagner ces AS par la mise en place d'un comité de pilotage des AS en difficulté dans les différentes instances de l'UNSS, avec des représentants des AS, des représentants syndicaux, les directeurs des services de l'UNSS concernés, les IA-IPR, des représentants des chefs d'établissement-présidents d'AS et les secrétaires des AS concernées pour établir un plan de relance de ces AS.

- La tenue des instances départementales et académiques : toutes ne se réunissent toujours pas 2 fois par an, et nous souhaitons un tableau faisant état par département et par académie du nombre de CD et CR UNSS tenus pendant l'année scolaire.

Alexandre Grosse

J'entends un satisfecit sur le document et la manière dont il est élaboré, les échanges préalables qui ont permis de l'enrichir. Je joins mes remerciements pour tous ceux qui l'ont préparé.

Laurent Petrynka

Nous apprécions vos remarques, et vos analyses dont nous avons tenu compte au maximum.

Sur les AS en difficulté nous faisons en sorte, hormis le fonds de solidarité, que dans les académies, sous l'autorité des recteurs, DASEN et corps d'inspection, les directeurs puissent analyser les situations et proposer des solutions locales.

VI) Approbation du rapport général

Adopté à l'unanimité

VII) Présentation des états financiers

A) Comptes 2015

- Résultat excédentaire de 924 000€. Il s'agit du cumul des résultats de l'ensemble des services.
- Augmentation sensible depuis plusieurs années déjà des crédits d'animation, + 10% entre 2014 et 2015
- Soutien du MEN, du MS et des collectivités. Pour le MEN : subvention fonctionnement et salaire des cadres, forfait 3h, IMP, ASEU

Equilibre sur les produits, pour 36 000 0000 €, en diminution liée à la réintégration des cadres. Moyenne des contrats de 1100 € par AS, la moyenne des licences étant à 20€, il en résulte que l'AS bénéficie de 9€ supplémentaires pour ses activités.

Charges : la plus grande partie est destinée au terrain. Stabilité sur les salaires et le fonctionnement, et la communication reste faible.

Impact pour les établissements REP+ et LP de l'éducation prioritaire : pour les 344 REP+, augmentation de 1,34. Le taux de pénétration est déjà très élevé, mais progression. Sur les LP, la mesure n'a pas permis de développer sensiblement.

VIII) Rapport du commissaire aux comptes

Ne peuvent pas être pris en compte les districts. Il faudra y remédier. Pas d'observation particulière sur les comptes

IX) Discussion

Florent KUNZELMAN, élu des AS

Nos collègues s'interrogent souvent sur la partie du budget qui finance l'organisation de leurs activités : le chapitre animation sportive et compétitions. Nous constatons que la somme dévolue par la Direction Nationale est passée de 5,5M en 2014 à près de 6M en 2015, elle couvre le 1/3 des réalisations nationales, elle a augmenté et nous nous en réjouissons.

Le budget communication dépasse une fois de plus les prévisions, il y a apparemment l'ASEU qui n'avait pas été prévue et qui a été abondée par l'Education Nationale (49000 euros).

Par contre qu'est ce qui explique le dépassement supplémentaire de près de 60000 euros ?

Qu'englobe le budget communication en 2015 ?

Laurent Petrynka

Sur la communication, il n'y a pas d'opposition avec l'animation. Au contraire les deux sont très liés. L'évaluation externe montre que notre communication est sous-calibrée, notamment en département et région. Sur les montants, ils ne sont pas satisfaisants pour notre fédération. La motivation des élèves passe par ces aspects de communication. Il faudra convaincre les services d'investir davantage. Les dépenses concernent les sites, les réseaux sociaux, l'évènementiel, comme la JNS ou tout autre évènement nécessitant des équipements et des moyens de communication. Des

actions supplémentaires non prévues expliquent des augmentations. En tout état de cause, ces dépenses ne sont pas faites au détriment de l'activité, abondée par les crédits d'animation.

Yann Chandivert, SE-UNSA

Demande d'explication sur la différence entre le budget et le réalisé de la ligne manifestations promotionnelles.

Laurent Petrynka

Ensemble des manifestations sur le territoire, en baisse déclarée cette année, mais conforme au budget précédent.

Marc Legein, SNEP-FSU

Comme nous l'avons souligné au CA, constater un résultat d'exercice bénéficiaire de 924 582€ est plutôt sain pour notre association. Cet excédent s'explique par le versement tardif des subventions des collectivités et par la fin de l'obligation de provisionner pour des questions prudhommales.

Cet exercice nous laissait espérer quelques perspectives nouvelles pour la construction du budget 2016 qui malheureusement n'ont pas été envisagées. Nous y reviendrons au cours du débat sur le budget prévisionnel.

Nous partons de quelques constats avant de vous présenter notre appréciation sur certains chapitres en particulier.

- A propos des RECETTES

Recettes propres 2015 /réalisé 2014 = + 1.8% (essentiellement ce qui vient des AS)

Subventions (Hors salaires des Fonctionnaires Détachés (FD= cadres UNSS) et ASEU (année du sport de l'école à l'université))= +0.52%

Cette évolution légèrement positive est essentiellement due à l'augmentation des subventions des Conseils Régionaux (+1%) et Conseils Départementaux (+1.68%) tandis que la subvention du MEN est restée la même (hors salaires FD et ASEU), celle du Ministère chargé des sports a baissé de 0.6% et celle du CNDS de -1.3%.

Un constat satisfaisant:

Salaires Fonctionnaires Détachés = pour la 1ere année depuis le détachement des cadres, la subvention du MEN pour les salaires correspond quasiment à la somme nécessaire. Le solde est encore négatif (- 22 966€) mais dans une moindre mesure que l'an passé, nous en sommes soulagés.

- A propos des DEPENSES

Les efforts de maîtrise du chapitre fonctionnement dans son ensemble se poursuivent et nous tenons à le saluer.

Ils permettent notamment l'augmentation régulière depuis plusieurs années des crédits d'animation ce dont nous nous félicitons (+3.8% par rapport à 2014) à noter également que la part de la Direction Nationale (DN) sur cette ligne tend également à augmenter. En effet en 2014, 28.6% des crédits d'animation provenaient de la DN et 30.22% en 2015.

Les mesures vers l'Education Prioritaire (EP)

Elles ont permis une augmentation du taux de licenciés dans les collèges REP+. Pour les LP, on constate une très légère baisse au total mais une augmentation de licenciées Filles ce qui est encourageant surtout pour l'objectif d'amener les filles à la pratique régulière. Au plan financier, ces mesures n'ont pas affaibli l'UNSS, elles sont donc à maintenir et nous nous félicitons de la décision prise et annoncée au CA de les maintenir pour la rentrée 2016.

Dans le Chapitre communication et promotion nous pouvons lire que 49000€ ont été versés par le MEN pour l'opération ASEU. Nous avons posé une question diverse à ce propos, nous espérons une réponse tout à l'heure sur le nombre exact d'AS qui ont participé à cette opération.

Pour terminer cette intervention, nous souhaitons, au regard du résultat bénéficiaire (+ 600 000€ par rapport aux 2 dernières années), que l'AG se prononce sur certaines des propositions que nous

avons faites au CA et que nous exposerons tout à l'heure au moment de l'étude du budget prévisionnel.

Eric Frécon, DNA et chargé de mission DGESCO

Bilan de l'ASEU : 2000 projets labellisés, 1200 en provenance de l'UNSS, dont les 2/3 portés directement par les AS. Le bilan précis est en cours de rédaction. Il sera communiqué très prochainement.

X) Approbation des comptes 2015

Adoption à l'unanimité

XI) Présentation du Budget 2016

En continuité relative, avec une baisse due à la réintégration des DSR et une prévision prudente sur les produits.

Propositions :

- Pas de hausse du contrat, mais l'attention est portée sur une prudence à l'avenir sur ce point, car pas d'augmentation depuis 3 ans
- Maintien du tarif pour les REP+ et LP éducation prioritaire
- Produits en stabilité hormis le soutien supplémentaire de 400 000€ de l'UEFA pour le tournoi scolaire de Lille et Lens

Recettes propres : stabilité, baisse logique du MEN sur les salaires mais hausse de fonctionnement. Subvention MS de 890 000€ avec subvention complémentaire sur le dopage.

Charges : priorité aux crédits d'animation. Baisse de la ligne d'édition et diffusion du PNDSS prévue initialement et transfert selon la volonté du CA à la formation (20 000€) des VP et aux crédits d'animation (30 000€)

Alexandre Grosse

Les comptes 2015 témoignent d'une situation saine, et d'un budget équilibré marqué par la réintégration des directeurs régionaux au sein des services rectoraux.

XII) Discussion

Eric Olivero, élu des AS

Nous sommes satisfaits de l'augmentation des subventions du ministère de l'Education Nationale et de celle du ministère des sports et de la jeunesse.

Avec la poursuite du retour des cadres en situation de mise à disposition, on peut se satisfaire de la part des charges budgétées des salaires qui est en nette diminution depuis 2011-2012, la faisant passer de 70% à 24%.

Même si en pourcentage le chapitre communication et promotion ne représente que 2,2% des charges du budget général, l'augmentation de 40 500 euros sur ce chapitre continue de nous interroger.

Quel projet justifie cette augmentation ?

Quel impact mesurable l'UNSS compte-t-elle tirer profit de cette augmentation de 200% ?

Laurent Petrynka

La partie liée à l'augmentation de la communication est due à l'EURO, mais encore une fois, les progrès en licences, la reconnaissance et le positionnement de l'UNSS et son image relèvent en partie de sa stratégie de communication. Conformément au rapport d'évaluation, il faut faire davantage sur ce secteur. A cet instar sont à votre disposition les impacts de l'opération EURO scolaire 2016 qui sont sans commune mesure avec les opérations traditionnelles.

Pierre Honoré, élu des AS

Toujours dans le chapitre communication, une majorité d'enseignants ne souhaite pas recevoir de démarchage direct par le mailing de l'UNSS. Nous souhaitons voir disparaître ce type de publicité envoyé sur les adresses mails.

De plus, il y a une légère augmentation du chapitre stratégique animation sportive et compétitions, nous apprécions que nos demandes du conseil d'administration du 7 avril aient été appliquées avec l'augmentation de 30000 euros sur la ligne animation sportive et compétitions régionales, de même que les 20000 euros sur le chapitre formation, même si nous déplorons toujours que le financement de la formation des Jeunes Officiels ne représente que 0,4% du budget général.

A quelle hauteur participe la Direction Nationale sur les 22M environ du chapitre animation sportive et compétitions ?

Laurent Petrynka

En tant qu'administrateur, vous avez accès à l'ensemble des documents de l'UNSS, notamment les contrats. Ils stipulent que les prix consentis au profit des AS, sont déterminés par la contrepartie du contact direct avec les enseignants. Nous ne demandons pas les mails personnels sur OPUSS, et de façon non obligatoire. Celui qui veut refuser toute offre a la possibilité de le faire.

Sur l'animation sportive, il n'a y pas spécifiquement de part de la DN. C'est l'ensemble qui est reversé.

Mehdi HENNOUNI et Gilles RODIA, élus des AS

En préambule, les élus des AS se réjouissent du retour de l'ensemble des cadres de l'UNSS au sein de la maison Education Nationale (effet à compter du 01/09/2016) mais souhaitent rappeler à l'administration que le rétablissement de la totalité des postes existants avant le détachement en 2009 n'est toujours pas acté !

Alors que depuis plusieurs années le nombre de licenciés ne cesse de progresser , que l'offre de pratique des APSA continue à se diversifier, que le volume des compétitions et des rencontres s'amplifie, que la multiplication des Championnats de France (139 en 2014/2015) se poursuit sous la pression des bonifications accordées aux futurs bacheliers titulaires d'un niveau national JO ou d'un podium national, que les missions des DSR et DSD s'élargissent ... tous ces constats impactent sérieusement la charge de travail de tous nos collègues cadres.

Dans le même temps, des besoins urgents en postes de secrétaires et de personnels de droit privé se font sentir dans certains services UNSS.

Dans certaines académies, et plus particulièrement à Aix-Marseille, la Corse, Lille et Poitiers, nos cadres UNSS sont dans des situations de rupture ...

Nous demandons à la Direction Nationale de l'UNSS d'accompagner et d'appuyer les demandes de création de postes dans les académies où les besoins sont les plus urgents, avec l'appui et sous l'autorité de Mme la Ministre et des Recteurs !

Dans les académies citées précédemment, des demandes ou des motions émanant des CD ou des CR UNSS ont été déposées dans ce sens.

Laurent Petrynka

Concernant les personnels de droit privé, stabilité sur la masse générale. Toute décision en la matière est lourde sur le budget, avec conséquence sur les crédits d'animation, nonobstant le constat de missions et charges supplémentaires des cadres. Jusque maintenant, il n'y a pas eu de décisions en ce sens du CA ou de l'AG, l'activité de terrain ayant toujours été privilégiée.

Alexandre Grosse

Concernant les emplois des cadres UNSS, ils sont désormais confiés aux académies, ce qui constitue un avantage énorme par rapport aux autres associations qui doivent financer sur leurs fonds propres l'emploi de leurs cadres.

Emmanuel Lesne et Mélanie Peltier, élus des AS

Les élus des AS remercient, au nom des Associations Sportives, les collectivités territoriales pour leurs efforts en faveur du sport scolaire, que ce soit au niveau des communes, des départements ou des régions. La mise à disposition des installations sportives est un élément qui favorise grandement la pratique de nos jeunes et permet la tenue des rencontres et des championnats. Cependant nous avons été interpellés par des collègues qui s'inquiètent du fait que certaines collectivités ne mettent plus à disposition gratuitement leurs infrastructures. Cette prise de décision met en péril l'existence de manifestations du fait du coût supplémentaire qui pèserait sur les services départementaux ou régionaux de l'UNSS ou sur les AS directement.

D'autre part, la réforme territoriale qui a conduit à la création de nouvelles régions pourrait amener ces instances à modifier leur partenariat financier avec les services décentralisés de l'UNSS. Les élus des AS formulent le vœu que ces changements ne se traduisent pas par des baisses de subventions, mais qu'au contraire un alignement des aides se fasse a minima sur les termes les plus favorables aux Services Régionaux et Départementaux de l'UNSS ainsi qu'aux Districts et aux AS.

Pour ces 2 raisons, nous souhaitons que les collectivités territoriales soient attentives et bienveillantes par rapport aux contraintes nouvelles qui pourraient peser sur les services UNSS et les AS, et fassent en sorte de permettre à nos élèves de bénéficier des conditions les plus favorables à la pratique de leurs activités sportives et artistiques dans le cadre de l'UNSS.

Alexandre Grosse

Les représentants des collectivités ne sont pas présents pour intervenir. Mais en effet, j'ai agréablement noté le soutien des collectivités au sport scolaire.

Nathalie Bojko, SNEP-FSU

Le budget est une nouvelle fois très prudent, notamment en ce qui concerne les subventions venant des collectivités et du CNDS.

Cette prudence est certes nécessaire au regard du contexte économique général mais nous espérons que les dialogues engagés ne se solderont pas par les sommes annoncées dans ce budget. En effet cela donnerait une baisse de 10.30% pour les Conseils Départementaux alors que ces collectivités apportent la subvention la plus élevée à l'UNSS, une baisse de 14.84% des Conseils Régionaux (2è subvention à l'UNSS) et enfin une baisse de 11% du CNDS (4è subvention à l'UNSS).

La subvention du MEN quant à elle est revue à la hausse (+ 2.91%). Il s'agit là d'un signe très positif sur l'attention et l'intérêt portés au service public du sport scolaire du second degré par le ministère. Autre bonne nouvelle sur ce budget, la subvention du ministère chargé des sports, en baisse depuis 2 ans, est elle aussi réévaluée dépassant même celle de 2013. Nous tenons à souligner cet effort car le ministère chargé des sports est loin d'être le ministère le plus « riche » de l'État avec un budget 2016 de 230,8 Millions. Nous remarquons là aussi un geste fort vers l'UNSS.

Mais ce budget plus que prudent nous pose question sur plusieurs points et ce malgré certains éclaircissements donnés au CA d'avril.

- A propos des recettes

Subvention salaires Fonctionnaires Détachés (les cadres UNSS) : pour la 1ere année depuis le début de la phase de réintégration des cadres, nous avons connu une année pleine avec 41 cadres détachés. Ceci nous a permis d'évaluer le coût annuel moyen d'un cadre détaché. Si nos calculs sont exacts, cela donne approximativement 96 000€ par cadre et par an. Avec 41 cadres de janvier à août puis 10 cadres (DNA) de septembre à décembre nous arrivons à une somme de 2 944 000€. Or la subvention du MEN pour les salaires des détachés n'est que de 2 753 431€. Il manquerait donc environ 190 000€. La réponse qui nous a été apportée au CA est que notre calcul n'était pas le bon, soit !

Nous vous demandons donc aujourd'hui de nous affirmer que le montant prévisionnel de 2 753 431€ couvrira bien tous les salaires, indemnités et cotisations sociales pour les cadres restant détachés et que l'UNSS n'aura pas à recourir à ses fonds propres.

- A propos des dépenses

Communication

Le SNEP-FSU comprend la nécessité d'augmenter le budget communication et n'y est pas opposé. Pour mémoire cette ligne a connu ainsi une augmentation de 272% depuis 2013, et précisément 58.6% cette année (+ 240 000 €). Cela commence à nous paraître excessif, même si en proportion du budget général cela reste mesuré. Il nous semble que d'autres choix pourraient être faits et/ou d'autres lignes abondées elles aussi. En tout état de cause, le contenu de ce qui sera développé avec cette ligne budgétaire devra être élaboré très sérieusement, nous demanderons un bilan des opérations menées.

Animations sportives et compétitions

Nous constatons que suite à la décision prise en CA, ce chapitre est abondé de 30 000€. Avec le résultat excédentaire 2015 (924 582€) et les économies envisagées avec la parution du PNDSS sous format numérique, nous pouvions espérer mieux.

Formation

Le choix de flécher les 20 000€ supplémentaires sur la seule formation des vices présidents parents et élèves ne nous convient pas. Nous considérons que celle des jeunes officiels doit rester prioritaire. Un partage entre ces 2 lignes aurait dû a minima s'opérer.

Le SNEP-FSU s'est abstenu sur le vote du budget prévisionnel au CA parce que nous attendions des réponses sur nos propositions que nous nous permettons de rappeler :

- l'abaissement du paramètre de calcul des LP de 18 à 16 pour le contrat licences. Après vérification dans les conclusions des diverses instances, le coût de cette mesure serait de 104 000€. Nous avons par ailleurs demandé au directeur de nous confirmer ce montant pour le préciser à l'AG.
- le fléchage immédiat des 2/3 de l'excédent (ou d'une partie) vers les crédits d'animations pour les compétitions régionales
- la possibilité de réversibilité des contrats et le choix donné aux AS de revenir à la prise de licences individuelles
- l'étude d'un plan de « rattrapage » progressif sur plusieurs années pour l'attribution de postes ou demi-postes de secrétariat dans tous les services de l'UNSS

Malgré le report de plus d'un mois de l'AG pour « retravailler » le budget, les modifications nous semblent dérisoires.

Nous faisons donc la proposition d'abaisser le paramètre de calcul du contrat licence pour les LP de 18 à 16. Cette mesure est tout à fait absorbable dans le budget compte tenu de l'exercice excédentaire de 2015 (rappel + 924 582€) sur lequel nous demandons à l'AG de puiser ou bien sur la ligne communication qui est actuellement de 240 000€.

L'intégration de cette mesure, si elle est adoptée, devra être inscrite dans le budget prévisionnel 2016 soumis ce jour à l'avis de l'AG.

Laurent petrynka

- la budgétisation sur les collectivités, basée sur les déclarations des directeurs, est prudente, notamment au regard des fusions régionales.
- Communication : l'engagement que l'on doit prendre est de montrer de manière plus claire à quoi sert cet argent, notamment en termes de résultat.
- Licence individuelle : Je rappelle que cette disposition est contre le développement de l'UNSS contrairement à la politique du contrat, associée à la proposition du contrat accompagné, qui permet pour le même prix de prendre autant de licences qu'on veut. Le retour à la licence individuelle ne résiste à aucune analyse sur le développement.
- Sur les salaires des détachés : **Alexandre Grosse** précise qu'il considère que la subvention du ministère est un tout sans qu'il soit vraiment pertinent de flécher.
- coût de la mesure liée aux REP+ et LP : 280 000€. Si le contrat baissait des LP de 18 à 16, cela représente 82 000€ d'effort supplémentaire.

Alexandre Grosse

Amendement : Nous avons déjà étudié des amendements au CA dans le sens de vos demandes. Il y a une alternative dans votre proposition : budget en déséquilibre et puiser dans des réserves non pérennes pour des dépenses pérennes, ce pourquoi je ne suis pas favorable. L'autre option consiste à diminuer un autre poste du budget, ce qui le maintiendrait à l'équilibre, avec pour conséquence de réduire de 30% le budget de communication hors opérations exceptionnelles. Il faut bien voir ce que cela signifie concrètement.

Objectif de la mesure 18 à 16 : juste pour soulager les budgets des AS ou pour une baisse du coût de la licence ? Si c'est pour cela je rappelle que l'impact en la matière de la mesure a été insignifiant en termes de taux de pénétration et qu'elle ne s'est pas traduite par une baisse significative du prix de la licence malgré la consigne de la ministre. On constate que le prix est loin d'être le facteur le plus important pour attirer plus de public.

Yann Chandivert, SE-UNSA

La ligne fonds de solidarité n'ayant pas bougé, le SE-UNSA votera contre ce budget.

Elise Roinel, FCPE

Je voudrais saluer la ligne budgétaire consacré à la formation des vice-présidents parents, formation extrêmement importante pour confirmer le rôle des parents dans l'AS et je regrette qu'on l'oppose à la formation des jeunes officiels.

XIII) Amendement

Nathalie François, SNEP-FSU

- l'option choisie est celle de la diminution du budget communication.
- La mesure sur les LP de l'éducation prioritaire ne date que d'un an, que nous avons alerté en disant que c'était bien de diminuer le coût pour les familles mais ce n'est pas dans ces AS que les montants des licences sont les plus élevés, et ces AS ont vraiment besoin d'argent, pour maintenir le volume d'activités. Il ne sert à rien de baisser le prix de la licence s'il n'y a rien à proposer aux élèves.

Vote

Pour : 20, contre : 23, abstentions : 4. Amendement rejeté

XIV) Approbation du budget 2016

Pour : 26

Abstentions : 21

Contre : 1

XV) Plan national du développement scolaire

- principes fondateurs : continuité, priorisation des objectifs, rôle inspirant, évaluabilité, lisibilité, outils d'accompagnement et territorialisation
- principes de travail : évaluation externe scientifique, réflexion stratégique par un groupe de pilotage, émanation de l'AG. La même stratégie sera adoptée localement

AXE n° 1 : accessibilité

- permettre à un maximum d'élèves d'accéder à des pratiques sportives et artistiques et à la vie associative
- activer tous les leviers pour réduire les inégalités territoriales dans l'accès au sport scolaire
- poursuivre le plan de féminisation, à tous les échelons
- favoriser la participation des élèves en situation de handicap
- assurer le rayonnement du sport scolaire par l'apport d'expertises et le développement des échanges internationaux, pour tous

Axe n° 2 : innovation

- proposer des programmes d'activité et des calendriers prenant en compte les besoins et les attentes des élèves en termes d'offre, de formes de pratiques et de responsabilisation
- impulser et valoriser des projets innovants et des expérimentations

- renforcer la communication à l'aide de supports et outils pertinents
- favoriser les temps d'échanges et de pilotage des projets

Axe n° 3 : responsabilité

- favoriser l'accès aux responsabilités des élèves, au sein de l'AS, de l'UNSS et de la société civile
- favoriser les pratiques éthiques, et lutter contre les discriminations, le dopage et les violences
- impliquer les parents dans la vie de l'AS, au sein de la communauté éducative
- promouvoir une pratique sportive vectrice de Santé et de bien-être

Le pilotage du Plan National de Développement du Sport Scolaire repose sur des principes fondamentaux de bonne gestion, de transparence, de dialogue, à tous les échelons:

Ceci implique:

- une exploitation des systèmes de données (OPUSS, vie des AS)
- un suivi annuel des indicateurs et de leurs évolutions
- une meilleure interaction entre les différents niveaux de gouvernance
- la création, la mise en œuvre et le pilotage partagé des plans de développement locaux (district, départemental, académique), se situant au carrefour des spécificités locales et respectant les orientations nationales
- une évaluation des résultats et impacts des plans mis en œuvre à tous les échelons.
- la tenue et la fréquence régulière des instances de l'UNSS à tous les échelons, dans le respect des statuts de l'association

Règlement fédéral

Il règle l'ensemble de nos compétitions.

- Continuité sur les notions d'équipes établissement/excellence et la participation par équipes. Rôle du JO, non concurrent, une équipe par AS aux CF.
- nouveautés : référence à la laïcité, dans le cadre de l'école pour les valeurs de la République, CF spécifiques pour les LP et classement spécifiques dans des CF
- Le plan pluriannuel d'implantation modifié en fonction du nouveau découpage inter académique lié à la réforme territoriale.

Remerciements à tous les participants des groupes de travail dédiés à la construction de ce nouveau plan.

Alexandre Grosse

Remerciements pour cette présentation synthétique de ce qui constitue la feuille de route du sport scolaire jusqu'en 2020, et pour laquelle une préparation longue et participative y a été consacrée.

XVI) Discussion

Aymeric le Pezenec, élu des AS

Les élus des AS se félicitent que ce nouveau Plan National de Développement du Sport Scolaire 2016-2020 (PNDSS) découle d'une réelle concertation entre tous les acteurs du sport scolaire. Nous nous réjouissons que ce nouveau plan se recentre autour des rencontres sportives et artistiques inter-établissements et renforce la place des Jeunes Officiels sans négliger l'innovation. Ce nouveau plan, plus lisible et plus opérationnel, permettra aux professeurs EPS/ Animateur d'AS de s'en emparer et d'être acteurs de sa mise en œuvre au niveau local.

Stéphane Lavieuville et Coralie Rudolf, élus des AS

Dans les statuts de l'UNSS adoptés lors de l'AG extraordinaire du 6 novembre 2014, les articles 18 et 21 prévoient que les conseils régionaux et départementaux se tiennent au moins 2 fois par an. Or, les chiffres présentés à la page 15 du rapport général nous montrent que la tenue des CR et CD ne se fait pas en nombre suffisant. Nous souhaitons que les statuts soient respectés sur l'ensemble du territoire et que les instances se tiennent tant au niveau académique que départemental.

Enfin, la mise en œuvre du nouveau PNDSS et sa déclinaison au niveau académique et départemental à partir de septembre 2016, nécessitera de convoquer les enseignants d'EPS, animateurs de l'AS à des temps d'échanges et de réflexion au niveau local autour des coordonnateurs de districts et des élus des AS. En effet, comme il est précisé à la page 23 du PNDSS, je cite : il s'agit de « développer des journées départementales et/ou académiques de réflexion impliquant les coordonnateurs de district ». Or, à l'heure actuelle nous ne pouvons que regretter que dans certains départements des journées qui existaient auparavant ont été supprimées, comme c'est le cas aujourd'hui dans l'académie de Versailles.

Emmanuel LESNE, élu des AS

Axe de développement n°2/innovation

1/ OS 2.1. (p.20) : cet Objectif Stratégique concerne les élèves licenciés à l'UNSS. Or dans le tableau des « Indicateurs retenus », on propose des éléments qui concernent les parents d'élèves, mais on ne mentionne pas les parents d'élèves dans les OP. (Objectifs Opérationnels).

Proposition : ajouter à l'OP 2.1.4 la création d' « une commission Vice-Président parent ». OP 2.1.4 : créer une Commission Vice-Président élèves et une commission Vice-Président parents au niveau de chaque académie.

2/ OP 2.2.6. : enrichir les liens avec l'USEP, et favoriser l'accès des élèves du cycle 3 du primaire à des rencontres et journées promotionnelles de l'UNSS puisque le cycle 3 concerne également les 6° de collège.

De même dans le tableau des indicateurs retenus, ajouter « du premier degré » après « du cycle 3 », ainsi que « Non Renseigné » à la place de « 00 » pour la valeur en 2015 puisque certains élèves de primaire ont déjà participé à de telles actions en 2015 sans qu'on en ait les chiffres.

Yann Chandivert, SE-UNSA

Page 27 : création de la commission vice-présidents parents pour mise en cohérence avec les propositions.

Elise Roinel , FCPE, au titre du groupe « sport scolaire, tous acteurs, tous concernés (UNL, SNPDEN-Unsa, SE-Unsa, FCPE).

Sans revenir sur la démarche participative abordée lors de notre déclaration, nous tenons à redire notre satisfaction d'avoir pris en compte de manière plus importante les réponses des élèves, qu'ils soient licenciés ou non et des parents. Les 30 000 réponses à l'évaluation du PNDSS contre 3000 il y a

4 ans sont bien le signe d'une meilleure prise en compte de tous les acteurs. Nous vous l'indiquons tout à l'heure, le groupe Sport Scolaire Tous acteurs a proposé un manifeste pour l'avenir du sport scolaire. Les 6 leviers que nous tenons à rappeler à cette assemblée générale ont pour la plupart un écho dans le plan de développement proposé à travers les objectifs stratégiques.

Levier 1 : mettre les activités sportives de l'AS au service des besoins des élèves.

Les activités proposées au sein des AS doivent être équilibrées entre compétition et animation, afin de répondre aux attentes des élèves.

Le rythme des élèves doit être mieux pris en compte pour définir les activités proposées au sein des EPLE. La continuité éducative entre EPS et UNSS doit être respectée. L'UNSS doit rester le trait d'union entre l'EPS et le sport fédéral.

Levier 2 : Faire vivre la liaison école/collège/lycée/enseignement supérieur

Le sport scolaire de demain passera inévitablement par une liaison renforcée entre les différents niveaux d'enseignement. Les nouveaux rythmes scolaires, la réforme du collège et les nouveaux cycles sont des dispositifs à prendre en compte dans la construction du sport scolaire de la maternelle à l'Université. L'élève doit disposer de facilités pour poursuivre son parcours dans le sport scolaire tout au long de sa scolarité.

Levier 3 : Pour un fonctionnement démocratique de l'AS et de l'UNSS

L'UNSS et ses différentes instances doivent être un modèle de démocratie participative et de coéducation. Après une première révision des statuts de l'UNSS, il nous faut poursuivre les changements dans la structure pour que tous les acteurs du sport scolaire se sentent concernés et investis dans le fonctionnement du sport scolaire.

Levier 4 : Favoriser l'implication et l'engagement des élèves à l'AS

Le sport scolaire est un espace de vie permettant l'épanouissement des élèves au sein de l'établissement. Le développement de l'UNSS et son accès par le plus grand nombre passe par une meilleure prise en compte des attentes des élèves. L'AS peut et doit être un espace pour favoriser l'engagement des élèves et l'apprentissage de la citoyenneté.

Levier 5 : Renforcer les moyens nécessaires au fonctionnement du sport scolaire

Le financement des activités de l'UNSS doit être une préoccupation de tous les acteurs du sport scolaire. L'AS doit être accessible financièrement, pour tous. La mise à disposition des installations sportives est un facteur déterminant pour la réussite du sport scolaire.

Levier 6 : Former l'ensemble des acteurs du sport scolaire

Pour poursuivre son développement, l'UNSS doit accentuer la formation de tous ses acteurs. De l'animation à la gestion d'une AS, le sport scolaire ne s'invente pas, il nécessite de la préparation pour le faire vivre au mieux.

Notre groupe sera très vigilant sur la mise en œuvre réelle du plan sur le terrain. Nous souhaitons en effet que nos 50 propositions concrètes puissent trouver le maximum de place dans les objectifs opérationnels proposés dans le pal « AIR ». Nous serons attentifs également pendant les quatre ans aux indicateurs d'évaluation proposés qui nous paraissent parfois très ambitieux. Au regard de cette coconstruction, nous voterons favorablement ce plan de développement.

Nathalie François, SNEP-FSU

Ayant participé au comité de pilotage je tiens à en remercier tous les membres pour leurs contributions constructives. Nous avons su ensemble, malgré nos divergences parfois, élaborer un outil qui devrait être beaucoup plus facile à appréhender par les acteurs et partenaires du sport scolaire et surtout un outil qui n'oublie jamais de placer l'intérêt des jeunes en premier lieu. C'est donc avec plaisir que j'en exposerai ici une critique la plus objective possible.

Tout d'abord, et c'était très important pour le SNEP-FSU, les activités physiques artistiques sont présentes à l'égal des « sports », expression employée à l'UNSS. En effet si sur le terrain les activités dites « d'expression » sont depuis longtemps au programme des AS et de l'UNSS - *activités dont nous souhaitons par ailleurs qu'elles s'appellent désormais activités artistiques* - elles étaient le plus souvent invisibles dans les productions écrites du sport scolaire. Nous nous félicitons donc de cette

évolution qui malheureusement ne s'est pas concrétisée jusque dans le règlement fédéral mais nous y reviendrons.

Nous avons été attentif à ce qu'on appelle la « féminisation », mais c'est un exercice difficile tant les habitudes sont ancrées. Nous sommes passés à coté de certains « -e », d'adjectifs ou substantifs féminins, nous ferons sans doute mieux la prochaine fois. Le fait que le PNDSS soit sous format numérique nous permettra peut-être d'y remédier sans attendre 4 ans pour le prochain PNDSS.

Une remarque beaucoup moins agréable et surtout la demande expresse de suppression d'une phrase à la page 4, les fonctions du sport scolaire dans le second degré, dans le cadre élément de culture.

Je cite : « il (le sport scolaire) contribue à l'acquisition du socle commun de connaissance de compétence et de culture ». Cette phrase ajoutée après que nous ayons validé la toute dernière version en comité de pilotage. Or, elle n'a jamais été mise au débat depuis le mois de septembre à ce jour où nous la découvrons. Elle arrive en « sous-main » ! ce n'est pas le genre de pratiques que nous avons décidées. Les membres du comité de pilotage ont tous participé activement notamment en faisant des propositions à débattre lors de nos réunions. Certains plus que d'autres ont poursuivi régulièrement le travail entre les réunions en faisant des propositions par mails communiquées à tous, pendant que d'autres ont été particulièrement silencieux, tout au moins vers l'ensemble des membres du comité, occupés à d'autres tâches. Certains qui voudraient aujourd'hui faire introduire des dimensions et orientations qui n'ont jamais été discutées collégalement. Nous ne pouvons l'accepter. D'ailleurs nous tenons à préciser que les 4 fonctions du sport scolaire décrites à la page 4 sont tirées du rapport général de l'UNSS voté par la dernière assemblée générale et faisaient donc accord. Le sport scolaire est le prolongement de l'EPS et non l'EPS elle-même. Nous ne voyons pas pourquoi il devrait se fixer comme élément de culture uniquement l'acquisition du socle commun de compétence et de culture. Dans ce cas il aurait fallu également faire référence aux programmes EPS ce qui n'est pas le cas présentement dans la proposition qui nous est faite.

Nous demandons fermement que cette phrase soit retirée.

Maintenant je souhaite faire quelques propositions d'amélioration du document qui, elles, ont toutes été discutées en comité de pilotage ou pourraient faire accord compte tenu des échanges que nous avons eus. Il nous semble qu'elles pourraient enrichir et améliorer le PNDSS.

La modification du pictogramme accessibilité avec un autre où garçons, filles et personnes en situations de handicap soient visibles et regroupés au sein du même pictogramme. Un autre sera-t-il trouvé ?

P14 : OP 1.1.2. : augmenter le nombre de rencontres sportives et artistiques. Sur cette même page ajouter un nouvel indicateur « Nombre de rencontres artistiques » les chiffrer bien évidemment en les soustrayant du chiffre de 250. 000 rencontres sportives

P15 : OP 1.1.5 : favoriser l'accès à des installations sportives et structures culturelles variées.

P16 : dernier indicateur « proportion de Filles VP ». La valeur à atteindre en 2020 ne peut être 55% . Nous dépasserions l'objectif de parité et dessaisirions les garçons de ce rôle. Ce chiffre doit être 50%.

P17 OP 1.4.3 « favoriser les projets communs entre les établissements scolaires et les établissements spécialisés en lien avec l'offre sportive et artistique locale »

P21 : 1^{er} indicateur : nombre de sports et d'activités artistiques qui proposent une pratique innovante parmi ceux (remplace les sports) réglementés par une fiche sport ou art

P25 : OP 3.1.4 Développer les passerelles pour les JO vers les fédérations sportives et les structures culturelles.

P28 : Promouvoir une pratique sportive physique (sportive et artistique) vectrice de santé et de bien-être

Et enfin pour revenir en arrière à la page 21 ajouter un indicateur : nombre de CMN dissoutes parce qu'elles proposaient une formule innovante ?

Quant au règlement fédéral, il est loin de répondre à nos attentes. Nous avons, lors du comité de pilotage, demandé à ce qu'une attention soit portée à la sémantique. En effet les arts sont totalement exclus du contenu de ce règlement fédéral. Ils ne sont ni mentionnés dans le corps du règlement et encore moins dans les fiches d'activités qui ne seront QUE des fiches sport. Lors des rencontres que nous avons eues avec la direction nationale UNSS, des engagements ont été pris pour que certaines fiches deviennent «fiches arts », notamment pour les arts du cirque. Je ne m'étendrai pas davantage espérant qu'il ne s'agit là que d'une question de délai pour à tenir pour cette AG. Nous attendons que le règlement fédéral évolue très rapidement afin que l'UNSS reconnaisse les arts, avec leurs spécificités, parmi ses pratiques.

Alexandre Grosse

L'émergence des activités artistiques est très présente, même si on peut toujours en faire plus...

Laurent Petrynka

... ce qui démontre que nous avons tenu compte de beaucoup de remarques et notamment faites en audience spécifique sur le sujet. Le vocable art n'a pas à apparaître pour toutes les disciplines ; Il peut l'être pour les arts du cirque ou la danse. Je précise que la CMN arts du cirque a été dissoute parce que justement elle n'était pas assez innovante. Elle est en cours de reconstitution, pour faire des propositions tout en respectant les textes nationaux et notamment la question d'accès à la certification du haut-niveau scolaire.

Alexandre Grosse

Socle commun : sur le fond, le sport scolaire contribue à la définition du socle commun. Il n'y pas eu malice, et on peut garder cette allusion.

Bernard André, IG EPS

Le sport scolaire contribue au socle commun. Il s'agit de l'application de la loi de refondation. La phrase ne pose pas de problème.

Christophe Palmarini, élu des AS

Le nom même ainsi que certains contenus des fiches sport ne peuvent pas convenir aux activités artistiques. L'UNSS ne peut se réduire aux pratiques compétitives sans nuire à sa pluralité, gage de richesse. Nous proposons des « fiches d'Activité » ce qui répondrait simplement à l'ensemble des orientations des APSA pratiquées dans les AS.

Laurent petrynka

C'est une proposition en opposition avec la proposition précédente. Les sports ne peuvent pas être déclinés en « activités ». Il faut accepter le vocable statutaire et le fait que nous sommes une fédération sportive. Concernant les arts du cirque, je rappelle que la CMN fera des propositions.

XVII) Vote du PNDSS et du règlement fédéral

Adopté à l'unanimité.

XVIII) Modifications du règlement intérieur

1/ Modifications consécutives aux nouvelles dispositions concernant le certificat médical

France Poret-Thumann, Ministère chargé des sports

Les discussions menées au cabinet sous l'impulsion de madame Eloi-Roux ont abouti aujourd'hui. A l'UNSS, les statistiques sont en progression très forte par rapport à d'autres fédérations. Mais des marges de progression sont encore possibles, qui démontrent qu'il subsiste encore des freins à la pratique : pas celui de l'éloignement pour les pratiques, du manque d'encadrants et de la confiance en eux, car ce sont les professeurs pour les AS, raison pour laquelle beaucoup de filles de quartiers défavorisés sont licenciées. Il demeure un frein fort, celui de l'obligation du certificat médical. Pour le sport scolaire la question est réglée, avec l'attente encore de la liste des disciplines à contraintes particulières, qui s'appliquera au port scolaire comme à tout le mouvement sportif. Le certificat médical constitue un frein à la pratique dans toutes les fédérations, notamment les multisports, pour les publics âgés, et la découverte.

Présentation des modifications

Article III.3.33 - Surclassement

De manière générale, les concurrents participent aux épreuves de leur propre catégorie d'âge. Toutefois, ils peuvent être admis dans pour certaines épreuves dans une catégorie d'âge supérieure, dans des conditions définies par les règlements sportifs. dans une catégorie d'âge supérieure sous réserve d'une reconnaissance à cette aptitude par un certificat médical de surclassement devant être présenté obligatoirement avant toute épreuve.

CHAPITRE 2

Modalités de délivrance de la Licence scolaire UNSS

Article I.2.2 - Etablissement d'enseignement du second degré

➤ La licence de l'élève est délivrée à tout moment de l'année scolaire, sous le contrôle du chef d'établissement, Président de l'association sportive, à qui il appartient :

de demander et de vérifier la validité de l'autorisation parentale de participation (pour les élèves mineurs)

de vérifier que l'élève est en possession d'un certificat médical conforme aux dispositions de la législation et la règleme

Article III.3.29

Les épreuves organisées et contrôlées par l'UNSS sont ouvertes aux élèves remplissant les conditions énumérées au titre premier et titulaires d'une licence valable pour l'année scolaire en cours.

Sauf dérogation précisée par voie conventionnelle, la participation d'élèves non licenciés à des compétitions organisées par l'UNSS est interdite.

Les manifestations promotionnelles organisées par une instance de l'UNSS, après autorisation de la Direction Nationale, peuvent être ouvertes à des élèves non licenciés sous réserve qu'ils présentent une autorisation parentale et un certificat médical de non contre-indication à la discipline pratiquée **si la législation et la réglementation en vigueur l'exigent.**

2/ Modifications en vue de l'adaptation des instances aux nouvelles régions.

Notre configuration actuelle est adaptée au découpage de l'éducation nationale, nos directeurs régionaux et services étant chargés d'académies, déconcentrations qui demeurent à l'éducation nationale. Toutefois dans les nouvelles régions, des recteurs sont chargés de régions académiques. Le règlement intérieur propose une adaptation de cette disposition en créant des conseils de régions académiques composés des SR de chaque académie en désignant le DSR du siège de région académique comme interlocuteur du recteur de région académique.

Présentation de l'insertion d'un nouvel article :

Article II.4.15 bis Conseil de région académique de l'UNSS

Il est créé dans chaque région académique un conseil de région académique de l'UNSS, composé des directeurs des services régionaux des académies constitutives de la région académique, représenté auprès du recteur de région académique et de la région par le directeur régional du siège du recteur de région académique.

Alexandre Grosse

Cet article répond au besoin de désigner un interlocuteur unique pour échanger avec les directions chargées des sports et les conseils régionaux. L'UNSS va un plus loin dans sa démarche, le sport scolaire ne faisant pas partie des domaines de concertation obligatoires des régions académiques. Selon les académies, les organisations peuvent être très variables, on peut imaginer qu'un autre recteur soit en charge du sport scolaire. L'article est cependant conforme aux nouveaux découpages territoriaux. La création des DSR coordonnateurs des services du sport scolaire va dans le bon sens.

Brigitte Moltrecht, médecin conseil auprès de la DGESCO

Je confirme la pertinence de la suppression de l'obligation d'un certificat médical qui n'apporte pas grand-chose la plupart du temps, et qui est un frein à la pratique ; je souhaite rassurer les enseignants d'EPS sur le fait que cela ne supprime toutefois pas les inaptitudes partielles détaillées selon les mouvements et activités et des handicaps, valables pour l'EPS et le sport scolaire.

Gil Boissé, élu des AS

La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé a modifié deux articles du code de l'éducation : le premier en particulier concernant le certificat médical pour pratiquer dans le cadre de l'UNSS. **L. 552-1** : « Composantes de l'éducation physique et sportive, les activités physiques et sportives volontaires des élèves sont organisées dans les établissements par les associations sportives scolaires. Tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte à ces activités physiques et sportives volontaires ». **L. 552-4** (modifié par la loi no 2003-339 du 14 avril 2003 et les ordonnances nos 2006-596 du 23 mai 2006 et 2008-1304 du 11 décembre 2008) : « Les associations sportives scolaires et les fédérations sportives scolaires sont soumises aux dispositions du code du

sport, à l'exception de ses articles L. 231-2 et L. 231-2-1, et, en outre, aux dispositions du présent chapitre. ».

La profession, même si elle a salué la facilité d'accès à l'adhésion que représente cette suppression de présentation du CM est inquiète dans le cadre de certaines pratiques dites « à risque ». En effet aucune liste à ce jour n'est parue, et les enseignants se posent légitimement la question de savoir si l'élève en question est parfaitement apte à la pratique qu'ils proposent.

D'autre part comment le professeur d'EPS doit-il interpréter d'éventuelles inaptitudes partielles délivrées en cours d'EPS mais qui ne le sont pas forcément en pratique UNSS, comment gérer les surclassements ? La visite médicale par ailleurs avait le mérite pour les élèves n'ayant pas de licence fédérale de voir le médecin au moins une fois par an ce qui permettait à la marge certes de déceler certains troubles (addictifs par exemple) ou problèmes médicaux qui rendaient impossibles une pratique sportive de compétition.

Les questions posées à ce sujet lors des différents CRUNSS ont toujours eu comme réponse que la loi se suffisait et devait être appliquée. Certes, mais ces réponses n'apportent aucune solution aux cas évoqués précédemment. L'engagement physique en compétition dans la plupart des pratiques n'a pas grand-chose à voir avec un cours d'EPS, tant sur le plan physique que sur le plan émotionnel, et il suffit pour s'en rendre compte d'assister à un championnat d'académie, inter académie ou un championnat de France pour s'en rendre compte.

L'Education Nationale dispose d'un réseau très insuffisant (c'est un euphémisme) de médecins pour assurer un suivi médical des élèves.

Nous, élus de AS, pensons que le comité directeur de chaque établissement pourrait être amené selon les cas à demander un CM s'inscrivant dans le cadre du principe de précaution.

Brigitte Moltrecht, médecin conseil de la DGESCO

C'est vrai qu'il faut rassurer les enseignants : tout élève apte à l'EPS l'est aussi pour les pratiques en AS, mais par conséquent tout élève apte partiellement le sera aussi pour la pratique en sport scolaire.

Si on peut regretter que les élèves n'aillent plus chez le médecin, les médecins scolaires, s'ils ne sont pas assez nombreux, ont en charge l'ensemble des élèves et pas seulement dans le cadre des activités physique et sportives. Un texte sortira bientôt pour les disciplines spécifiques, on peut prendre des dispositions de précaution et de bon sens en cas de doute et en attendant.

XIX) Vote des modifications du règlement intérieur.

Adoption à l'unanimité.

XX) Nouveau règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage

Adoption à l'unanimité.

XXI) Désignation des élus des AS devant siéger dans les organes disciplinaires

- commission nationale de discipline : Christophe Palmarini

- commission nationale supérieure de discipline: Loïc Darroussin

XXII) Questions administratives et sportives

Loïc Darroussin, élu des AS

Une activité peut être développée en termes de nombre de pratiquants grâce à une représentation au championnat de France (Nous pouvons ici citer par ex la natation en sport partagé). Pour autant le choix des activités actuellement proposé en UNSS nous interpelle, nous pouvons ici citer le championnat de France UNSS d'échecs (7 équipes en 2014-2015).

Nous ne comprenons pas les critères objectifs de sélection des sports à finalités nationales. Nous aimerions connaître les principes objectifs qui guident ces choix. Est- il possible d'avoir des critères identifiables afin d'amener de la clarté dans ce domaine ?

Les élus des AS proposent qu'une liste très large d'activités puisse exister en animation. Mais, afin de rester en cohérence avec les projets de district, départementaux, académiques, ne peut-on pas soumettre l'existence de la compétition à un minimum d'équipes ou de pratiquants ? Les critères déterminant la tenue des compétitions, et notamment des championnats de France, seraient à réétudier.

Ces propositions ont pour but de raisonner le budget de fonctionnement des championnats de France, ainsi que la charge de travail des cadres UNSS, tout en ne renonçant pas à l'innovation nécessaire en UNSS.

Laurent Petrynka

Je note avec attention que les élus des AS classifient les échecs dans la partie innovation. Notre engagement vis à vis de toutes les institutions, c'est de travailler avec tout le monde dès lors que nous sommes une fédération sportive. S'ajoute la volonté de l'éducation nationale de développer les jeux d'esprit, dont les échecs. De plus la fédération nous dit clairement qu'elle est dans une phase où elle est tout à fait ouverte au fait de renégocier l'idée qu'il lui appartient d'organiser les championnats scolaires. Je rappelle que c'est la seule fédération sportive en France qui organise des championnats scolaires. Enfin cette discipline constitue un potentiel de développement très important notamment dans les quartiers. On peut parier que les participations au CF vont augmenter rapidement.

Sylvie Apel-Muller, élue des AS

Nous ne pouvons que nous féliciter de l'application pour cette rentrée 2015 de la décision de la Ministre de diviser par 2 le coût du contrat pour les collèges REP+ et les lycées professionnels de l'éducation prioritaire. Compte tenu des difficultés financières que rencontrent les associations sportives de bon nombre de lycées professionnels, nous vous demandons de bien vouloir étendre cette mesure à l'ensemble des LP.

De même, alertés par les collègues d'Outre-mer sur le niveau de vie très faible de la majorité de leurs élèves, nous demandons que cette mesure soit appliquée à toutes les AS d'Outre-mer.

D'autre part, nous réitérons notre demande d'une possibilité de retour à la licence individuelle dont le souhait s'exprime dans une majorité d'AS, de LP notamment.

Laurent Petrynka

Sur la licence individuelle, une réponse a déjà été faite. Cette proposition est contradictoire avec le développement de l'UNSS. Je rappelle que le contrat accompagné n'est que la somme des licences individuelles légèrement majorée.

Alexandre Grosse

En Outre-mer comme en métropole il y a des territoires en difficultés économiques et sociales. Les établissements en difficulté de ce point de vue sont classés en zone prioritaire et bénéficient aussi des mesures spécifiques. Il n'y a pas de raison de les étendre sans distinction.

Sylvie Apel-Muller, élue des AS

Nous souhaiterions savoir ce qui « justifie » que les élections pour la liste nationale des élus des AS n'aient pas été organisées dans 2 Académies : Guyane et Nice (pas de tenue du CRUNSS et pas d'organisation d'un vote par correspondance).

Alexandre Grosse

Il n'a y a pas de justification. Il y a eu des problématiques locales qui nous échappent. Je retiens que nous avons cependant progressé par rapport au scrutin précédent. Nous ne connaissons pas les raisons des manquements relevés.

Sylvie Apel-Muller, élue des AS

Dans le Jura, un collègue détaché à l'Agriculture, qui assure depuis 10 ans la fonction de coordonnateur de district, ne pourra pas continuer cette tâche car il est « trop compliqué » de lui verser son IMP.

Ne serait-il pas possible de faciliter les relations entre Ministères pour le versement de ces indemnités afin que nos collègues de l'Agriculture puissent continuer à avoir la possibilité d'assumer le rôle de coordonnateur de district ?

Est-il possible par ailleurs que les IMP puissent être attribuées en décharge de service ?

Laurent Petrynka

Ce point sera étudié avec le ministère concerné. Pour l'instant nous rappellerons cette difficulté aux fins de ne pas recruter de coordonnateurs de district issus de l'agriculture qui ne pourraient être indemnisés.

Fabienne Kuntz-Roussillon, IPR-EPS agriculture

Cette question s'est posée dans plusieurs académies. Je suis assez favorable pour trouver des solutions locales. C'est vrai qu'il est dommage de se priver de ces compétences. Il n'a y pas de régime d'IMP au MAAF

Alexandre Grosse

Je crains qu'il soit impossible de verser une indemnité provenant de l'EN à un personnel de l'agriculture.

Florent Kunzelman, élu des AS

Positionnement sur le non-respect des statuts et règlement intérieur de l'Unss au travers de deux exemples

Si certains aspects de la politique de l'Unss sont déclinés de manière décentralisée par les instances que sont les Conseils départementaux et régionaux, les choix ne peuvent à priori être contraires aux directives nationales.

Deux exemples interrogent ici ce postulat,

Exemple 1 : L'identité basque

La question de la disparition du département des Pyrénées Atlantiques abordée lors de la dernière AG n'a toujours pas été réglée,

Pièces jointes disponibles sur Opuss ou fournies par l'Unss :

- Petit Makhila affiché en page d'accueil régulièrement sur Opuss (Pièce 1)
- Equipe d'athlétisme aux championnats de France Unss avec pays basque mis en exergue (Pièce 2)
- classement rugby « départemental » pays basque (Pièce 3)
- page 34 de « L'Unss en chiffres 2014-2015 » avec le département 64 découpé au feutre

Exemple 2 : la question des 16 euros évoquée lors du dernier Conseil d'Administration de l'Unss conduit à une inégalité dans le processus d'affiliation à l'Unss, puisque sans cette dîme il était impossible à une AS de l'Académie de Bordeaux d'être affiliée à l'Unss,

Ne pas se positionner ici validerait la possibilité pour un CR Unss de demander des sommes obligatoires pour chaque AS (mutualisation des transports par exemple) et rendre l'affiliation inégalitaire.

Laurent Petrynka

Sur la question de l'identité basque, je ne suis pas sûr qu'un retour à une seule identité soit à notre avantage : 2 cadres, secrétariat. L'activité tourne bien aux conditions actuelles. Il y a un CDUNSS et il revient au DASEN de revoir s'il le souhaite la répartition.

Florent Kunzelman, élu des AS

Rappel à l'article 20 des statuts. Si cela ne dérange personne tant mieux mais par contre ne renvoyez pas aux régions la responsabilité de fonctionnement en contradiction avec les statuts. Cela crée des soucis. La Gironde, le plus grand département et le plus peuplé n'est pas découpé. Je trouve bizarre qu'il n'y ait nulle part un champion des Pyrénées Atlantiques. Je ne pense pas que l'UNSS ait vocation à redécouper au feutre la France, et à fonctionner en dépit de ses propres statuts. Exemple d'un CF à Lille, ou des tee-shirts sont personnalisés « Pays basque », qui est une culture, mais ce n'est pas là-dessus à mon avis quelque chose qui est défendable sur le plan réglementaire, sur le plan des valeurs, et la Gironde et les gros départements d'Aquitaine sont contre ce découpage qui crée également des soucis à l'intérieur de notre fonctionnement. Je suis d'accord avec vous, cela dépend du conseil régional, quand il se réunira correctement en respectant les textes. Mais quand les textes sont en contradiction avec les statuts, c'est à la direction nationale de se positionner et de les faire respecter.

L'histoire des 16€ c'est pareil, il y a des statuts, il y a des textes, l'AG décide du prix du contrat. Ce n'est pas une dime qui est débattue dans chaque région pour dire qu'à Bordeaux il faut payer 16€ en plus pour avoir le droit de participer aux compétitions de l'UNSS. Là-dessus c'est indiscutable, sinon si on ne respecte pas les textes, on arrête.

Laurent Petrynka

Nous ne considérons pas une rupture réglementaire : il y a un seul CDUNSS avec deux identités. La simple mention sur les tee-shirts qui existe ailleurs n'est pas une rupture en soi.

Dans les budgets de l'UNSS, il y a la part de participation des AS. Il revient au CRUNSS de déterminer sa politique locale notamment de participation. Il n'y a pas de question d'illégalité sur le sujet.

Florent Kunzelman, élu des AS

Est-ce qu'une région peut imposer à chaque AS une dime qui avait été créée pour l'impression des documents par courrier à une certaine époque, avant le minitel. Votre discours autoriserait les directions régionales ou les CRUNSS de demander dans l'intérêt des déplacements mutualisés, imposer une somme supplémentaire obligatoire car si vous ne donnez pas cette somme vous ne participez pas à l'UNSS. Imposer une somme supplémentaire conduirait peut-être à imposer un impôt local supplémentaire qui rendrait inégalitaire ou différent l'affiliation à l'UNSS. Ce que je déplore c'est qu'on soit obligé de payer cette somme

Laurent Petrynka

Si pour la mutualisation des transports par exemple une cotisation particulière de participation est instaurée par les instances, ce qui est distinct de l'affiliation et des licences, il n'y a pas d'inconvénient ni d'illégalité. Cela existe dans d'autres départements ou régions selon des modalités locales particulières.

Question des élus des AS

Seuls membres élus de cette assemblée, nous n'avons pas les moyens de mettre à disposition des plus de 30 000 animateurs d'AS que nous représentons les documents ou PV que nous souhaitons laisser en libre accès. Il a été demandé régulièrement d'ouvrir sur Opuss un onglet Elu des AS, ceci semble difficile apparemment à mettre en place. Sur Wikisport des lignes « chef d'établissement » et « parents d'élèves » ont été créées, une ligne élus des AS semble réalisable à cet endroit.

Laurent Petrynka

L'objet du site institutionnel n'est pas d'organiser votre propre démocratie que par ailleurs je respecte. Chaque représentation pourrait demander la même chose. Ce n'est pas l'objet du site que tous les représentants touchent leur base via le site. Par ailleurs tous les professeurs peuvent mettre des informations sur wikisport. Je ne suis pas contre d'étudier de manière équilibrée la production d'un article spécifique.

Nathalie François, SNEP-FSU

Le 23 mars 2016, l'UNSS a signé un partenariat avec l'entreprise e-cotiz.

Les membres de l'AG n'ont pas été consultés sur la signature de ce partenariat qui, à notre sens, mérite débat avant toute mise en œuvre. Nous aimerions connaître l'avis du ministère sur ce partenariat.

En proposant aux AS d'utiliser les services proposés par e-cotiz, l'UNSS déclare sur son site répondre à l'un de ses objectifs de proposer aux AS des outils innovants pour leurs « licenciés, premiers utilisateurs des nouveaux modes de communication et tournés vers le numérique ».

L'UNSS affirme ainsi vouloir faciliter la vie des enseignants d'EPS et celle des parents en proposant une inscription et un paiement en ligne à l'AS.

Laurent Petrynka

E-cotiz est un service qui organise la dématérialisation entre les cotisants et l'association. Il simplifie la relation de paiement, qui soulage le métier des professeurs d'EPS. Cela s'inscrit dans l'ensemble de la démarche de dématérialisation initiée à l'UNSS. Cette offre, d'abord sans demander notre avis, existait auparavant. C'est un choix proposé aux AS qui le souhaitent, pas du tout obligatoire. C'est un service qu'OPUSS aurait pu proposer, mais compte-tenu de son volume et de son développement, ce n'était financièrement pas envisageable.

Nathalie François, SNEP-FSU

ASEU : nous aimerions connaître le bilan quantitatif de l'ASEU (nombre d'AS ayant déclaré un évènement sur le site eduscol.)

Eric Frécon, DNA UNSS, chargé de mission DGESCO

Complément d'information : sur les 2000 projets labélisés. Grâce à l'aide de 100 000€ de la DGESCO, 35 projets d'AS ont été accompagnés financièrement, dont 18 UNSS, 10 concernant des projets communs primaires secondaires.

Françoise Barbaud, élue des AS

Concernant l'option facultative au baccalauréat, seuls les élèves ayant obtenu une certification de Jeune Officiel de niveau national ou international en Seconde ou Première de lycée, peuvent y prétendre. Cette disposition peut exclure de la certification nationale en l'état actuel et des élèves de collèges certifiés nationaux et des élèves certifiés Académiques en classe de Seconde. En effet ces différents élèves n'auront pas nécessairement la possibilité de retrouver en lycée une A.S de l'activité pour laquelle ils ont validé leur certification en collège ou bien ne pourront pas officier en Première, sur des championnats nationaux (pas d'équipe qualifiée ou championnat hors académie) et tenter d'obtenir une certification nationale. Nous souhaitons que les élèves JO nationaux collèges, devenus lycéens et les élèves certifiés JO académiques en classe de Seconde aient la possibilité de participer à des championnats de France et que toutes dispositions soient mises en place au sein des Services Régionaux U.N.S.S afin de leur en faciliter l'accès.

Philippe Dekeyser, Directeur des sports

Dans 90% des sports qui ont un CF, un processus intitulé « meilleur JO académique » permet d'envoyer des JO au CF, même si le sport n'est pas pratiqué dans l'AS, avec une prise en charge par les DR et la DN. Ce dispositif est utilisé par certaines académies selon les sports qui le permettent.

Bernard André, IG EPS

Concernant les JO en collèges, nous avons bon espoir dans le cadre de l'évaluation, que ces jeunes puissent valider leurs compétences des quatre années de collège dans le cadre du parcours citoyen. Il conviendra d'inciter ces jeunes officiels, organisateurs, reporters, à les faire valoir dans les épreuves orales.

XXIII) Clôture par Alexandre Grosse

Remerciements aux services de l'UNSS pour la préparation de cette AG, et remerciements à toutes et tous pour la qualité des échanges.

